
La construction intersectionnelle des représentations de Catherine de Médicis : la haine des femmes, des Italiens et des parvenus chez les Monarchomaques et les Malcontents (1573-1576)¹

Gabrielle M. Hamelin

Université de Montréal

Catherine de Médicis fut une grande reine de la Renaissance qui exerça la régence puis la gouvernance de France à plusieurs reprises de 1547 à 1574. Elle fait partie de ces régentes qui, selon l'historienne Fanny Cosandey, se caractérisent par l'exercice d'un si grand pouvoir qu'elles arrivent à « supplanter dans la mémoire nationale les rois qui régnèrent sur elles » (2000 : 33). Mère de François II, de Charles IX et de Henri III², elle traversa la crise monarchique et nationale du temps des guerres de Religion, pendant laquelle elle sut maintenir l'unité du royaume et l'intégrité de la Couronne de ses fils. De même, par sa politique de tolérance civile et religieuse et par ses mesures de renforcement du pouvoir royal, elle posa les fondements de la raison d'État, principe qui guida le règne des successeurs de ses fils, en particulier Henri IV et, plus tard, Louis XIV.

1. Cet article est une adaptation d'un chapitre de mon mémoire de maîtrise (Hamelin, 2017).

2. Respectivement monarques de 1559 à 1560, de 1560 à 1574 et de 1574 à 1589.

Toutefois, le souvenir qui nous est parvenu de cette reine est loin d'être favorable : on la dépeint comme une étrangère de basse provenance, cruelle, froide, machinatrice, déloyale et démoniaque ; appuyée par son entourage composé d'Italiens machiavéliques, elle aurait sacrifié ses enfants, son pays d'adoption et tout ce qui se serait trouvé sur son chemin pour la simple satisfaction de ses ambitions personnelles. En contrepartie, la figure légendaire d'Henri IV ou de Louis XIV, souverains masculins, nobles et français, a été intégrée dans l'imaginaire des Français, évoquant la figure de rois puissants et paternels, bien qu'en réalité leurs gouvernements et politiques n'aient pas fait l'unanimité. Pourquoi ceux-ci ont-ils réussi là où Catherine de Médicis a échoué ? On peut évoquer les hasards de l'histoire, d'une part. Les esprits belliqueux et factieux du temps ont pu être difficiles à maîtriser. Mais on peut aussi alléguer la force des représentations de genre, de race et de « classe » de la reine mère qui joua un rôle dans les résistances à son autorité.

De tels discours furent notamment véhiculés par les Monarchomaques et les Malcontents, protestants et catholiques modérés qui, dans les années 1572-1576, rédigèrent des libelles³ qui dénonçaient le gouvernement des Valois et promouvaient un idéal de monarchie anti-absolutiste. Or, lorsqu'on analyse les arguments et les raisonnements portés dans ces écrits réprobateurs, la force des propos anti-femmes, anti-italiens et anti-parvenus est frappante. Comme ces sources sont régulièrement citées dans l'historiographie de Catherine de Médicis et des guerres de Religion et comme elles ont été rédigées à un moment où les

3. Écrit diffamatoire dirigé contre un adversaire.

représentations de la reine mère basculaient dans le mépris⁴, leur étude nous renseigne sur la formation de sa légende noire⁵ et sur sa dimension genrée et racialisée.

Cette étude a donc pour objectif de montrer la manière par laquelle la haine des femmes, des Italiens et des parvenus de la France du xvi^e siècle, sur fond de luttes de pouvoir monarchiques, est au cœur des représentations méprisantes de cette reine. Afin d'étudier l'entrecroisement des discours misogynes, anti-Italiens et anti-parvenus dans les représentations négatives de Catherine de Médicis, j'emploie le concept d'intersectionnalité, provenant des milieux militants afro-féministes et jusqu'ici surtout utilisé en histoire contemporaine⁶. Cette approche théorique permet d'étudier la manière dont le genre, la race et la classe, appliquée à l'histoire du xvi^e siècle, se rencontrent, se renforcent et se construisent mutuellement. Elle nous permet d'examiner de

4. De rayonnante princesse italienne de la Renaissance (Crouzet, 2005) à sombre veuve machiavélique, le glissement du positif au négatif de la figure de Catherine de Médicis suit le développement de la périlleuse conjoncture politique des guerres de Religion et des récriminations formulées contre le gouvernement monarchique, c'est-à-dire dans les années suivant le massacre de la Saint-Barthélemy de 1572 et la montée des contestations nobiliaires malcontentes dans les années 1573 à 1576. À ce sujet, voir Hamelin, 2017.

5. Les conclusions de cette étude sont toutefois partielles puisque pour mener à bien une véritable étude de la construction de la légende noire de Catherine alimentée par ces représentations intersectionnelles, il faudrait explorer l'ensemble des libelles politiques contestataires et l'ensemble des histoires écrites au sujet des guerres de Religion qui furent produites depuis la seconde moitié du XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

6. L'intersectionnalité réfute un cloisonnement et une hiérarchisation de ces catégories de différenciations sociales, et affirme plutôt qu'il y a une « interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales » (Bilge, 2009; Harper, 2012).

plus près les discours concernant l'accès des femmes au pouvoir politique en France.

Or, il est important de définir ce que signifiaient le genre, la race et la classe à l'époque moderne. Alors que les notions de sexe et de genre au XVI^e siècle révélaient des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes similaires à ceux de l'époque contemporaine, la « race » et la « classe » ne renvoyaient pas tout à fait aux mêmes notions. Du temps de Catherine de Médicis, le mot « race » signifiait à la fois l'origine géographique, l'origine ou la lignée familiale et/ou dynastique et l'origine sociale – du point de vue de la hiérarchie d'Ancien Régime⁷ (Jouanna, 1976; Boulle, 2007; Tournier 1992). D'ailleurs, nous remarquerons que les critiques anti-italiens et anti-parvenus s'entremêlent bien souvent dans les libelles⁸. Par ailleurs, même si le premier usage de l'intersectionnalité, selon l'usage qu'en font les activistes féministes ou les différentes chercheuses, a servi à analyser les mécanismes de domination des groupes marginalisés, ce concept est aussi opérant pour l'analyse d'acteurs historiques en position de pouvoir. Toutefois, comme soutient Wanegffelen, la reine mère

n'est certes pas représentative des Françaises, ses contemporaines. Pas au sens qu'a cet adjectif lorsque les sondeurs actuels qualifient les échantillons interrogés. Mais elle n'en est pas moins emblématique de la condition de l'héritière soumise aux pressions de sa famille et de son groupe social (2005 : 403).

7. Par exemple, on parlera de « race noble », de « race italienne » ou encore de la « race des Valois ».

8. Je parlerai ainsi de représentations genrées et racialisées.

Il s'agira donc, dans un premier temps, de présenter le contexte des luttes politiques de la France du XVI^e siècle, qui vit la montée des contestations monarchomaques et malcontentes. Je procéderai par la suite à l'analyse intersectionnelle des représentations de Catherine de Médicis, introduites dans le contexte des tensions anti-femmes, anti-italiens et anti-parvenus. Enfin, je verrai de quelle manière les libellistes, en intégrant les représentations négatives de la reine mère dans une argumentation théorique et éthique sur le pouvoir monarchique, défendaient une conception du pouvoir qui était noble, masculine et française.

Les contestations anti-absolutistes et la haine des femmes, des Italiens et des parvenus au temps des guerres de Religion

Les représentations de Catherine de Médicis ont été élaborées dans un contexte de luttes de pouvoir particulier. La seconde moitié du XVI^e siècle a été une période marquée par d'importants bouleversements politiques pour le royaume de France. Elle est caractérisée par une succession de minorités⁹ ou d'absences royales

9. Un roi mineur était un roi jugé trop jeune et donc inapte à administrer le royaume sans encadrement (d'où l'établissement d'une régence). L'âge de majorité était encadré par une législation qui changea au fil de l'histoire au gré des circonstances et des contestations. Par exemple, en 1374, Charles V avait fixé dans une ordonnance la majorité du roi à 14 ans. Cependant, lorsque François II prit le pouvoir en 1559 à l'âge de 15 ans, il fut jugé trop inexpérimenté pour régner seul, ce qui ne manqua pas de susciter concurrences et conflits parmi les princes de sang pour savoir qui assumerait la charge de conseiller le roi. Puis, lors d'un lit de justice convoqué le 17 août 1563, la reine mère fit proclamer la majorité de Charles IX à l'âge de 13 ans, affirmant qu'il avait entamé sa quatorzième année. La loi de majorité royale établie à 13 ans révolus fit précédent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (Crawford, 2004 ; « Lit de justice », Jouanna *et al.*, 1998).

qui ont affaibli l'autorité monarchique. Les temps de régence entraînant une diminution de l'autorité monarchique (Corvisier, 2002), les mécontentements politiques n'ont pas tardé à se manifester, notamment par la publication de libelles polémiques et acerbes portés contre le gouvernement monarchique, comme l'ont fait les Monarchomaques et les Malcontents. C'est durant cette période d'instabilité politique que les guerres de Religion (1562 et 1589) firent rage : les factions catholiques et protestantes de la noblesse s'affrontèrent sur des enjeux où politique et religieux étaient fortement liés.

Plongé dans cette crise nationale, le royaume était dans un état perpétuel d'urgence et de besoins fiscaux qui porta l'autorité monarchique à raffermir et à centraliser le pouvoir de décision du roi (Jouanna *et al.*, 1998) : « nombre de Français ne [virent] pas d'autre remède pour établir une paix durable que de s'en remettre à un pouvoir royal conçu désormais comme transcendant et investi d'une nature religieuse intrinsèque » (Cosanday et Descimon, 2002 : 41). Le pouvoir monarchique était donc en marche vers ce qu'on appellera plus tard « l'absolutisme »¹⁰. Cette transformation allait à l'encontre d'un idéal de monarchie tempérée par les instances de consultation et de régulation du pouvoir du roi, tels les états généraux et le Conseil du roi. Ce dernier était composé d'un nombre restreint d'hommes politiques provenant en partie de la noblesse de sang pour qui il représentait le lieu de pouvoir par excellence permettant de participer pleinement à la direction des affaires d'État (Jouanna, 1989). Néanmoins, les circonstances du temps conduisirent le roi à consulter de moins en

10. J'emploie ce terme à des fins de simplification, restant consciente de la valeur déterministe de ce concept (à ce sujet, voir Cosanday et Descimon, 2002).

moins les deux instances dans ses décisions politiques et fiscales. De plus, les derniers Valois restreignirent davantage leur Conseil, le composant avant tout d'hommes de confiance, soit d'individus qu'ils comblèrent de faveurs et qui devinrent alors leurs obligés (Jouanna *et al.*, 1998).

Dans ce contexte de tensions politiques, Catherine de Médicis, mandatée gouvernante de France sous la minorité de Charles IX (décembre 1560), surintendante du royaume lorsqu'il devint majeur (août 1563), puis régente une dernière fois lors du retour de Pologne d'Henri III (1574), devait maintenir tant bien que mal l'unité du royaume. Afin de garder l'autorité royale de son fils au-dessus des divers partis politiques et religieux et ainsi assurer la stabilité monarchique en temps de crise nationale, elle devait promouvoir l'autorité suprême des monarques. De même, afin de garder la gouvernance du royaume loin des intérêts politiques et confessionnels des Grands nobles en lutte, il lui fallait privilégier, pour elle et pour le roi, le conseil d'individus favorisés, comme des étrangers ou des gens de petite noblesse, qui leur devaient leur condition sociale et économique.

De telles mesures soulevèrent l'indignation de certains membres de la noblesse, comme les Malcontents, qui se sentaient de plus en plus écartés de l'exercice du pouvoir monarchique (Jouanna, 1989) et qui craignaient que l'« exaltation sociale » des favoris royaux ne vienne bouleverser les hiérarchies « naturelles » (Jouanna, 2009). De même, elles provoquèrent la réprobation des défenseurs d'une monarchie tempérée, comme les Monarchomaques.

Le parti des Malcontents était une union de princes catholiques et de protestants modérés qui se regroupa, en 1574, autour de la figure de François d'Alençon, le frère du roi. Jusqu'en 1576, il se manifesta comme le « tiers parti » s'opposant par les armes, mais aussi par une série de libelles polémiques, aux factions intransigeantes au sein du gouvernement et aux mauvais conseillers qui corrompaient le roi (Jouanna, 1989). Les Monarchomaques, quant à eux, étaient un groupe de libellistes protestants, pour la plupart des juristes français qui s'étaient exilés à Genève à la suite du massacre de la Saint-Barthélemy. Leur production littéraire apparaît en quelque sorte comme une des premières manifestations du phénomène de politisation de la Réforme en France (Jouanna *et al.*, 1998 ; Mellet, 2007).

Les libelles produits par ces deux groupes¹¹ constituaient de véritables traités politiques qui s'inscrivirent dans les débats

11. Si les théories politiques véhiculées dans les libelles monarchomaques et malcontents divergent sur certains aspects (voir Jouanna, 1989 ; Mellet, 2007), elles ont en commun une réflexion sur la nature de l'État monarchique français, d'un regard critique hostile à l'égard des femmes, des Italiens et des parvenus au pouvoir (Hamelin, 2017). En me basant sur ces critères – et en étant limitée par la disponibilité des sources dans le cadre d'un mémoire de maîtrise –, j'ai sélectionné, parmi les libelles monarchomaques, les sources suivantes : *La Gaule françoise* de François Hotman (1573), *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins* d'Eusèbe Philadelphe Cosmopolite (1574) et les *Vindiciae contra tyrannos* de Etienne Junius Brutus (1579). Parmi les libelles des Malcontents, j'ai sélectionné les sources suivantes : *Discours merueilleux de la vie, actions & deportemens de Catherine de Medicis, royne mere...* (1574, 1575, 1576), *le Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume...*, surnommé l'Anti-Machiavel, d'Innocent Gentillet (1576), *La Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inferieurs d'un certain O.D.L.N* (1575), *La France-Turquie, c'est-à-dire, conseils et moyens tenus par les ennemis de la Couronne de France, pour réduire le royaume en tel estat que la tyrannie turquesque* (1576) et les *Lunettes de cristal de roche par lesquelles on veoyt clairement le chemin tenu pour subiuguer la France, à mesme obeissance que la Turquie pour servir de contre-poison à l'antipharmaque du chevalier Poncet* (1576).

entourant la nature de la monarchie française au temps des guerres de Religion : ils s'opposaient aux tendances absolutistes du gouvernement et défendaient un idéal de monarchie qu'ils affirmaient être traditionnelle. Selon eux, les politiques des Valois étaient une violation des privilèges naturels de la noblesse de sang, alors que le roi consultait de moins en moins son Conseil, préférant l'assistance de quelques fidèles qui, à leurs yeux, n'étaient ni Français ni nobles. De plus, le roi avait pris pour première conseillère une femme : sa mère. On peut alors constater que les frustrations politiques de la noblesse française se développaient en parallèle à une hostilité croissante à l'égard des femmes, des étrangers italiens et des parvenus au pouvoir. Ainsi, sous prétexte de débattre de la nature du système monarchique, ces théoriciens du pouvoir, en portant des arguments teintés de misogynie, de xénophobie et de haine du parvenu, condamnaient en fait l'autorité de la reine mère et son exercice politique depuis la minorité de Charles IX.

Misogynie

Les représentations de Catherine de Médicis sont construites, d'une part, à un moment où le sentiment misogyne de la France du XVI^e siècle s'accroissait malgré que – et peut-être parce que – cette époque fut marquée par l'exercice politique de plusieurs femmes puissantes en France comme en Europe. De plus, une rivalité de longue date opposait la noblesse de sang aux parentes des rois quant à l'octroi de la fonction de régence en cas de minorité ou d'absence du roi. Depuis quelques siècles, les femmes l'emportaient généralement sur les oncles royaux avides de pouvoir et, donc, menaçants pour l'intégrité de la Couronne (Cosanday, 2000). Une myriade d'hommes lettrés, à qui se sont souvent alliés ces

seigneurs ambitieux, développait alors un discours sur l'incapacité des femmes à régner en raison de leur naturel déraisonné et farouche (Viennot, 2006).

Suivant cette tendance, les auteurs avançaient un principe, parfois coutumier, parfois législatif (comme la loi salique¹²), qui instituait l'exclusion des femmes à la dévolution de la Couronne de France. Le *Discours merveilleux*¹³ ajoute que les femmes devraient avoir « aussi peu de droit de vouloir gouverner ce royaume qu'en prétendre la succession » puisque « par le contraire s'est fait, ç'a été par un abus tout manifeste, dont nous avons tousjours porté la peine » (DM: 249). Pour illustrer un tel point, les Monarchomaques et les Malcontents recensent, dans leurs libelles, des gouvernements féminins désastreux qu'ils puisent dans l'histoire nationale (Brunehaut, Blanche de Castille, Isabeau de Bavière, etc.) ou même biblique (Jézabel, Judith, Amlastone). Ces exemples, parfois directement comparés à l'administration politique de Catherine de Médicis, parfois exprimés de manière allusive, servent à prouver que la reine mère, parce qu'elle est femme, exerce nécessairement le pouvoir de manière catastrophique.

Selon les Monarchomaques et les Malcontents, toutes ces reines mères se sont emparées de l'autorité monarchique de leurs fils en s'arrogeant l'administration du royaume. Pour conserver le pouvoir, elles auraient alors enivré leurs fils de voluptés, les éloignant ainsi des affaires d'État. Obstinées à maintenir l'autorité

12. La loi salique est, selon le mythe, une loi fondamentale de la monarchie française qui institue l'exclusion des femmes et de leurs descendants de la dévolution de la Couronne de France. À ce sujet, voir Viennot, 2006.

13. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention DM, suivie du numéro de la page.

qu'elles auraient usurpée, ces femmes « allumerent et entretindrent toute leur vie les guerres civiles en ce royaume, et mirent en jalousie le pere du fils, le frere du frere, à fin de s'entretenir parmi la discordie » (DM: 261). Sinon, elles ont assassiné leurs adversaires, à l'instar d'Amlastone qui « versa du poison dedans le calice où devoit boire sa mere, & la fit mourir¹⁴ ». Enfin, les libellistes accusent la plupart des reines mères d'avoir été manipulées par un favori parvenu (qui s'avérait souvent être un étranger) duquel elles se seraient amourachées. Par conséquent, ces femmes étaient menées par leur appétit de pouvoir démesuré et par leurs passions pour un flatteur qui agissait à travers elles. Ce fut le cas, par exemple, de Brunehaut et d'« un certain Italien nommé Protadius » qu'elle « pri[t] en telle amour » et dont « elle ne faisoit conte que de luy, & le portoit, favorisoit & avançoit par dessus tous les autres » (FG: 186-187).

Pareillement, Catherine de Médicis est décrite comme une « femme qui n'a nulle autorité » (DM: 259) et qui a « faict tomber le gouvernement du Roy [Charles IX] & du Royaume entre ses mains » (D1, RM: 16), allant à l'encontre des « oppositions d'aucuns des deputez des Estats, fondées sur l'autorité de nostre Loy Salique » et qui réitère le « mauvais succez du gouvernement des femmes en ce royaume » (DM: 157). Pour s'assurer que Charles IX se désintéresse du pouvoir, « au lieu de taindre ceste royale jeunesse en toutes vertus, elle tasch[a] de corrompre son propre fils, et effacer tout son bon naturel » (DM: 171). Son ambition

14. HOTMAN, François (1574), *La Gaule françoise de François Hotoman jurisconsulte. Nouvellement traduite de latin en françois*, Cologne, p. 185. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention GF, suivie du numéro de la page.

étant de gouverner seule avec son favori, le florentin Albert de Gondi, elle aurait engendré la guerre civile et le massacre de la Saint-Barthélemy, moyen de diviser et d'exterminer la noblesse, « craignant que les grans de ce royaume s'opposassent à cest excessif avancement [...] tant que ce petit belistre demeure seul auprès d'elle à faire ce que bon luy semble » (DM: 267).

Anti-italianisme

D'autre part, les représentations de Catherine de Médicis étaient au cœur du sentiment anti-italien qui se développait au XVI^e siècle, alimenté par la crainte partagée par plusieurs Français d'une hégémonie culturelle, politique et économique des Italiens en France en raison de leur omniprésence dans toutes les sphères de la société. En effet, l'immigration italienne, issue des alliances politiques et économiques de la France avec certains États de la péninsule depuis les guerres d'Italie, était un phénomène majeur. Cette riche communauté a contribué à façonner la société française d'Ancien Régime. Si elle a entraîné chez plusieurs nobles et courtisans français un engouement pour sa langue et sa culture, elle a suscité chez d'autres un fort malaise, lequel s'est transformé rapidement en jalousie et en hostilité. L'anti-italianisme, qui culminait dans la seconde moitié du XVI^e siècle, était alimenté par la crainte d'une hégémonie des Italiens en France en raison de leur omniprésence dans toutes les sphères de la société (Dubost, 1997; Heller, 2003).

Les Monarchomaques et les Malcontents dénoncèrent ainsi les Italiens, tels René de Birague, Albert de Gondi et Louis de Gonzague-Nevers, qui se seraient arrogé toutes les charges

politiques, économiques et ecclésiastiques au sein du royaume : « ne sont-ce pas Machiavelistes (italiens ou italianisez) qui manient les seaux de la France, dictent les edits, font les despesches dedans et dehors le royaume, qui tiennent les plus beaux gouvernemens, et les fermes du domaine? », écrit Innocent Gentillet¹⁵. Par les « mauvaises pratiques, conseils pernicateux, [...] de Nicola Machiavel Florentin...¹⁶ », les Italiens entraîneraient « la ruine et desolation du royaume et du pauvre peuple¹⁷ » (AM: 632). Alors qu'ils reniaient toute foi et religion, tout comme Machiavel, ils sont décrits comme des personnes qui « ne font scrupule de rien », ce qui les encouragerait à tuer, piller, trahir, à empoisonner (AM: 191-192).

Ayant pénétré l'entourage de Charles IX, ils le corrompraient « depuis douze ans » en lui assignant « des maistres & instituteurs qui l'ont appris à jurer, blasphemer, se perivrer, paillarder, [...etc...], & qui l'ont sur tout nourri à aimer de voir du sang,

15. GENTILLET, Innocent (1576), *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en paix un royaume, ou autre principauté. Divisez en trois parties, assavoir, du conseil, de la religion, et de la police que doit tenir un prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin... (ou l'Anti-Machiavel)*, éd. Edward C. Rathé (1968), Genève, Librairie Droz, p. 38. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention AM, suivie du numéro de la page.

16. BRUTUS, Etienne Junius (1579), *Vindiciae contra tyrannos*, éd. Arlette Jouanna *et al.* (1579), Genève, Librairie Droz, p. 5. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention VCT, suivie du numéro de la page.

17. GENTILLET, Innocent (1576), *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en paix un royaume, ou autre principauté. Divisez en trois parties, assavoir, du conseil, de la religion, et de la police que doit tenir un prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin... (ou l'Anti-Machiavel)*, éd. Edward C. Rathé (1968), Genève, Librairie Droz, p. 632. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention AM, suivie du numéro de la page.

commençant par des bestes, & achevant par ses sujets¹⁸ ». Par conséquent, ces vilains conseillers du roi, portés par des desseins machiavéliques, ont poussé le monarque à agir contre les principes constitutifs de la monarchie française et contre ses fidèles sujets. Par exemple, si Charles IX a pu paraître intolérant envers les protestants, c'est que ses conseillers machiavéliques l'ont « persuadé par la doctrine de Machiavelli » de l'existence d'une sédition huguenote, relate le *Réveille Matin* (RM : 37).

La tyrannie machiavélique avait alors été instaurée en France depuis 15 ans, affirme Gentillet, donc depuis que la reine mère exerçait le pouvoir sous l'autorité de son fils : c'est elle qui avait introduit en France les préceptes de Machiavel. De ce fait, elle aurait renversé « la maniere de gouverner vraiment françoise », « pour y introduire la maniere de gouverner florentine ». Gentillet écrit que, depuis ce temps, « les guerres cruelles sont entretenues en France, les paix tousjours rompues, [...] [et les] sujets sont privez de leurs anciennes libertez... » (AM : 35, 21, 36-37, 39).

De plus, étant une des principales distributrices de la faveur royale (Jouanna, 1989), la reine mère aurait dépouillé « de leurs honneurs et dignitez » les nobles français « pour en vestir des estrangers, qui en [étaient] du tout indignes » (DM : 257). L'auteur des *Lunettes de cristal* estime d'ailleurs le haut taux d'immigration italienne en France comme une entreprise visant à encourager la

18. COSMOPOLITE, Eusèbe Philadelphie (1574), « Discours 1 », *Le Reveille-matin des Francois, et de leurs voisins*. Édimbourg, p. 37. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention RM, suivie du numéro de la page.

servitude tyrannique : la reine-mère a élevé par faveur les Italiens qui sont alors devenus les instruments de son pouvoir¹⁹.

Pour se maintenir en place et éviter toute insurrection, Catherine de Médicis aurait divisé les Français, déclenchant par le fait même les guerres civiles. Les luttes qui s'en sont suivies furent de véritables boucheries nobiliaires, lui permettant de se débarrasser de ceux qui auraient pu se soucier du bien public : « Ce bon & singulier esprit d'Italie nous à fait espandre assez de sang & de larmes, pour faire une bien grosse riviere », écrit l'auteur de la *Résolution claire et facile*²⁰. Sinon, on la dépeint assistée de ses deux hommes de main, soit Maurevel, l'assassin de Coligny, et son « empoisonneur à gages », le parfumeur milanais René, mais aussi d'« Italiens, qui font gloire de trahir, tuer les gens au lict, par derrière, et en toutes sortes » (DM : 185, 201, 227).

Notons, enfin, que la description des méfaits et des comportements tyranniques de la reine mère est régulièrement rapportée aux exemples de ses ancêtres et aïeuls Médicis, tels son oncle et

19. *Lunettes de cristal de roche, par lesquelles on veoyt clairement le chemin tenu pour subjuguier la France, à mesme obeissance que la Turquie: adressees à tous Princes, Seinguers, Gentils hommes, & autres d'une & d'autre Religion bons & legitimes François. Pour servir de contre-poison à l'Antipharmaque, du Chevalier Poncet, dans La France-Turquie...* (1576), Orléans, p. 61-62. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention LdC, suivie du numéro de la page.

20. *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inferieurs. Ou il est monstre par bonnes raisons, tirées de tout droit Diving & humain : Qu'il est permis & licite aux Princes, Seigneurs, & peuple inferieur, de s'armer, pour s'opposer & resister à la cruauté & felonnie du Prince superieur, voire mesme necessaire, pour le debvoir duquel on est tenu au pays & Republique* (1575), Bâle, p. 30. Désormais, tous les renvois à cette édition seront identifiés par la mention RCF, suivie du numéro de la page.

son cousin, les papes Léon X et Clément VII : « Le pays, la race, les actions des plus proches parents de nostre Roine nous doyvent faire attendre de terribles choses d'elle » (DM : 141).

Anti-parvenu

À la haine des Italiens s'ajoutait celle du parvenu, une hostilité répandue au sein de la société d'Ancien Régime contre ceux qui voient leur ascension sociale se réaliser trop vite. Comme nous l'avons mentionné, les membres de la noblesse française jaloussaient la place que les Italiens occupent au sein de l'État, place qu'ils considéraient leur étant due en vertu de leur sang. Certes, au XVI^e siècle, plusieurs de ces étrangers n'étaient pas d'origine noble, mais ils étaient riches et étaient parvenus à grimper les échelons du pouvoir en tirant avantage des dispositifs d'élévation sociale disponibles alors pour tous, comme l'achat d'offices ou les mariages hypergamiques (Dubost, 1997).

Or ceux qui s'élevèrent dans la hiérarchie en moins d'une vingtaine d'années, tel Albert de Gondi, se frappèrent à l'hostilité classique envers les phénomènes de mobilité sociale trop rapides. Dans les sources convoquées ici, le thème du parvenu italien est d'ailleurs surtout illustré par ce cas de figure : étant le « fils d'un banquier, qui par deux fois fit banqueroute à Lyon, et d'une premièrement courtisane, puis maquerelle en la mesme ville », il aurait bénéficié d'une ascension sociale parce qu'il était l'amant de Catherine de Médicis (DM : 267). De provenance ignoble, les Italiens sont alors décrits comme jaloux de la noblesse vertueuse (DM : 133 et 269), ce qui expliquerait leur volonté de les anéantir et de prendre leur place, dit-on (DM : 257 ; RCF : 65-66 ; FT : 10-11 ; AM : 160).

Catherine de Médicis aussi est qualifiée de parvenue, mais seulement dans le *Discours merveilleux*. Étant Médicis, elle serait « venue de tres-bas lieu » (DM: 133), car cette maison descendrait d'un charbonnier. Une fois que cette dernière est parvenue à s'élever par corruption et à établir sa domination tyrannique sur Florence, elle aurait alors eu pour principal dessein de « desraciner les plus anciennes et nobles races » (DM: 131-133). Ce serait donc en raison de sa qualité de parvenue, inhérente à son italianité, que Catherine de Médicis aurait entretenu une haine pour la noblesse de France: « Ceste ci est fille de Laurent de Medicis d'une maison de marchans eslevée par usures, qui ne peut aimer la Noblesse, et n'a jamais tasché qu'à l'exterminer » (DM: 263-265).

Tyran suprême

En somme, les représentations haineuses de la reine mère relèvent de l'essentialisme, alors que sa légitimité politique est discréditée sur la base de son naturel féminin, italien et non noble, considéré néfaste et destructeur pour le royaume de France. En outre, on a pu constater que certains de ses comportements politiques recoupaient ses trois natures, comme l'illégitimité de son autorité, le mauvais conseil et la corruption du roi, la haine de la noblesse qu'elle éloignait du pouvoir et qu'elle cherchait à exterminer ainsi que la propension à causer guerres civiles et massacres. Les libellistes ont construit une image de Catherine de Médicis où son genre et sa race se rencontrent et se construisent mutuellement de manière intersectionnelle, ce qui sert à renforcer sa représentation. La reine mère apparaît comme un « vray patron de tyrannie » (DM: 126).

On retrouve alors la figure de la reine mère placée au centre d'une argumentation théorique et éthique sur la tyrannie du prince développée dans ces libelles anti-absolutistes (Jouanna, 1989 ; Mellet, 2007)²¹. Les auteurs exposent deux types de tyrans dont la définition renvoie aux trois natures de la reine mère : le tyran sans titre, c'est-à-dire celui qui s'est arrogé le pouvoir sans posséder la légitimité politique, comme la femme qui contrevient à la loi salique ou comme l'Italien parvenu qui ne détient pas la légitimité de sang ; puis le tyran d'exercice, soit celui qui gouverne par de « mauvaises pratiques », comme l'Italien machiavélique, comme le parvenu jaloux et envieux ou comme la femme au naturel déraisonné, manipulée par un favori. Catherine de Médicis, qui incarnait tous ces antagonismes, a alors été érigée en une tyrannesse suprême.

Plus encore, ces libellistes proposent un idéal de monarchie qu'ils construisent par opposition au régime tyrannique en place de Catherine de Médicis, anti-modèle d'un gouvernement juste et légitime. En effet, si les Monarchomaques et les Malcontents avançaient que le pouvoir féminin, étranger et non noble entraînait la dégénérescence de la monarchie française, on peut en déduire qu'ils soutenaient un idéal de pouvoir qui était masculin, français et noble. Par exemple, on retrouve dans leurs libelles une représentation de la noblesse masculine et française – figurée notamment

21. Leur théorie de la tyrannie, loin d'être originale, est inspirée des idées de divers polémistes qui s'opposaient à l'autorité du pape, depuis l'époque médiévale à l'avènement du protestantisme. Ils s'inspirent aussi des écrits du juriste italien du XIV^e siècle, Bartole de Saxoferrato (Mellet, 2007).

par François d'Alençon²² – qui, construite en opposition à celle de la reine mère, incarne l'intérêt du royaume et de la monarchie des bons et anciens Français²³.

* * *

C'est ainsi qu'on peut affirmer que les représentations intersectionnelles de Catherine de Médicis s'inscrivaient dans les luttes de pouvoir entre une autorité royale centralisatrice et des membres de la classe dirigeante qui défendaient un idéal de monarchie qui s'opposait à la tyrannie de l'absolutisme, incarnée par la femme italienne et ses suppôts parvenus au pouvoir.

Or, on peut se demander comment une telle représentation, construite dans un contexte de luttes de pouvoir aussi particulier, peut dominer encore aujourd'hui l'imaginaire monarchique français. En effet, la figure de Catherine de Médicis, dès sa mort, a été intégrée au panthéon des vilaines reines de l'histoire de France, à côté de Brunehaut, Isabeau de Bavière ou Blanche de Castille, afin de devenir elle-même un exemple historique servant à justifier l'exclusion des femmes du pouvoir monarchique. Par exemple, le *Discours merveilleux* est republié en 1649, au début de la Fronde, contre la régence jugée abusive d'Anne d'Autriche, étrangère elle aussi. Ou encore, en 1791, un libelle met en scène le fantôme de Catherine de Médicis qui conseille à Marie-Antoinette

22. «Pourtant haissoit elle ce naturel genereux [celui d'Alençon], ouvert, vrayement François, et incompatible avec le sien, qui ne prend plaisir qu'à ruine et desolation» (DM: 231).

23. Pour une démonstration plus détaillée, voir Hamelin, 2017.

de faire usage d'une autorité tyrannique (Cazauran, 1995)²⁴. La légende noire de Catherine de Médicis est entretenue aussi dans la littérature du XIX^e siècle, sous la plume de Balzac, de Dumas, de Charles d'Outrepoint²⁵. Enfin, encore aujourd'hui, la sombre figure de la veuve d'Henri II hante l'imaginaire monarchique français du temps des guerres de Religion.

Si les historiens des siècles suivants ont élaboré leurs histoires du XVI^e siècle sur la foi de libelles réprobateurs, tels ceux des Monarchomaques et des Malcontents, alimentant de la sorte la légende noire de Catherine de Médicis en la retransmettant au fil des époques sans jamais la questionner, cela ne trahirait-il pas leur adhésion à une perception patriarcale, francophile et aristocratique du pouvoir politique ? Pourrait-on expliquer le caractère élogieux et triomphant du récit des règnes d'Henri IV ou de Louis XIV, figures masculines, françaises et nobles, par ce même phénomène ? Une analyse intersectionnelle des représentations de ces bons rois serait plus que pertinente.

24. *Catherine de Médicis dans le cabinet de Marie-Antoinette à Saint-Cloud*, 1791.

25. *Catherine de Médicis dans le cabinet de Marie-Antoinette à Saint-Cloud*, 1791 ; Honoré de Balzac, *Sur Catherine de Médicis*, 1846 ; Alexandre Dumas, *La Reine Margot*, 1845 ; Alexandre Dumas, *Henri III et sa cour*, 1829 ; Charles d'Outrepoint, *La St-Barthélemy*, 1830.

Bibliographie

Sources primaires

- BRUTUS, Etienne Junius (1579), *Vindiciae contra tyrannos*, éd. Arlette Jouanna *et al.* (1979), Genève, Librairie Droz.
- COSMOPOLITE, Eusèbe Philadelphie (1574), « Discours 1 », *Le Reveille-matin des Francois, et de leurs voisins*, Édimbourg.
- Discours merueilleux de la vie, actions & deportemens de Catherine de Medicis, royne mere; auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour usurper le gouvernement du royaume de France, & ruiner l'estat d'iceluy* (1575-1576), éd. Nicole Cazauran (1995), Genève, Librairie Droz.
- GENTILLET INNOCENT (1576), *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en paix un royaume, ou autre principauté. Divisez en trois parties, assavoir, du conseil, de la religion, et de la police que doit tenir un prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin... (ou l'Anti-Machiavel)*, éd. Edward C. Rathé (1968), Genève, Librairie Droz.
- HOTMAN, François (1574), *La Gaule françoise de François Hotoman jurisconsulte. Nouvellement traduite de latin en françois*, Cologne.
- La France-Turquie, c'est-à-dire, conseils et moyens tenus par les ennemis de la couronne de France, pour reduire le royaume en tel estat que la Tyrannie Turquesque* (1576), Orléans.
- Lunettes de cristal de roche, par lesquelles on veoyt clairement le chemin tenu pour subjuguier la France, à mesme obeissance que la Turquie: adressees à tous Princes, Seinguers, Gentils hommes, & autres d'une & d'autre Religion bons & legitimes François. Pour servir de contre-poison à l'Antipharmaque, du Chevalier Poncet, dans La France-Turquie...* (1576), Orléans.
- Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inferieurs. Ou il est monstre par bonnes raisons, tirées de tout droit Diving & humain: Qu'il est permis & licite aux Princes, Seigneurs, & peuple inferieur, de s'armer, pour s'opposer & resister à la cruauté & felonnie du Prince superieur, voire mesme necessaire, pour le devoire duquel on est tenu au pays & Republique* (1575), Bâle.

Monographies et articles de périodiques

- BILGE Sirma (2009), « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, n° 225, p. 70-88.
- BOULLE, Pierre H. (2007), *Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin.
- CAZAURAN, Nicole (1995), « Introduction », dans *Discours merveilleux de la vie, actions & deportemens de Catherine de Medicis, royne mere; auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour usurper le gouvernement du royaume de France, & ruiner l'estat d'iceluy*, éd. Nicolae Cazauran, Genève, Librairie Droz, p. 11- 54.
- CLOULAS, Ivan (1979), *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard.
- CORVISIER, André (2002), « Pour une enquête sur les régences », *Histoire, Économie et Société*, vol. 21, n° 2, p. 201-226.
- COSANDEY, Fanny (2000), *La Reine de France. Symbole et pouvoir. XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard.
- COSANDEY, Fanny et Robert DESCIMON (2002), *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Éditions du Seuil.
- CEANWFORD, Katherine (2004), *Perilous Performances: Gender and Regency in Early Modern France*, Cambridge, Harvard University Press.
- CROUZET, Denis (2005), *Le haut cœur de Catherine de Médicis: une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel.
- CROUZET, Denis (1994), *La nuit de la Saint-Barthélemy: un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard.
- DUBOST Jean-François (1997), *La France italienne: XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Aubier.
- HAMELIN, Gabrielle (2017), « La construction des représentations genrées et racialisées de Catherine de Médicis par les Monarchomaques et les Malcontents (1573-1576) », mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.

- HAPER, Élisabeth (2014), « Regard sur l'intersectionnalité », *Collection Études et analyses*, n° 44, [en ligne], https://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/publications/pub_06112012_83352.pdf.
- HELLER, Henry (2003), *Anti-italianism in 16th century France*, Toronto, University of Toronto Press.
- JOUANNA, Arlette (1976), *L'idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e*, Montpellier, Ministère des Universités – Université Paul Valéry, 2 volumes.
- JOUANNA, Arlette (1989), *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard.
- JOUANNA, Arlette (1989), « Un programme politique nobiliaire: les Mécontents et l'Etat (1574-1576) », dans Philippe CONTAMINE(dir.), *L'État et les aristocraties. XII^e-XVII^e siècle, France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, p. 247-277.
- JOUANNA, Arlette et al (1998), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont.
- JOUANNA, Arlette (2009), *La France de la Renaissance*, Paris, Perrin.
- JOUANNA, Arlette (1996), « Le thème polémique du complot contre la noblesse lors des prises d'armes nobiliaires sous les derniers Valois », dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Actes du colloque international organisé à Rome, 1993, Rome, École Française de Rome, p. 475-490.
- KNECHT, Robert Jean (2003), *Catherine de Médicis (1519-1589)*, Bruxelles, Le Cri édition.
- LE ROUX, Nicolas (2001), *La faveur du roi: mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon – Paris, Diffusion, Presses universitaires de France.
- LORENZ, Chris (2011), « Representations of Identity: Ethnicity, Race, Class, Gender and Religion. An Introduction to Conceptual History », dans Stefan GERGER et Chris LORENZ (dir.), *The Contested Nation: Ethnicity, Class, Religion and Gender in National Histories*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 24-59.

- MELLET, Paul-Alexis (2006), « Nouveaux espaces et autres temps : le problème de la Saint-Barthélemy et l'horizon européen des monarchomaques », dans Paul-Alexis MELLET (dir.), *Et de sa bouche sortait un glaive. Les monarchomaques au XVI^e siècle*, Actes de la Journée d'étude organisée à Tours, mai 2003, Genève, Droz, p. 79-99.
- SCOTT, Joan W. (1986), « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n° 5, p. 1053-1075.
- SKINNER, Quentin (2001), *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel.
- SMITH, Pauline M. (1966), *The anti-courtier trend in sixteenth century French literature*, Genève, Droz.
- SUTHERLAND, Nicola (1978), « Catherine de Medici: The Legend of the Wicked Italian Queen », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 9, n° 2, p. 45-56.
- TOURNIER, Maurice (1992), « "Race", un mot qui a perdu la raison », *Mots*, n° 32, p. 105-107.
- VIENNOT, Éliane (2006), *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (Ve-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin.
- WANEGFFELEN, Thierry (2005), *Catherine de Médicis : le pouvoir au féminin*, Paris, Payot.

Notice biographique

Étudiante au doctorat en Histoire à l'Université de Montréal et à l'Université de Vérone depuis l'automne 2017, Gabrielle M. Hamelin s'intéresse à l'histoire des traductions et des idées religieuses hétérodoxes dans l'Italie tridentine. Elle a complété son baccalauréat en Histoire en 2016 ainsi qu'un certificat en Études classiques option langues en 2017 à l'Université de Montréal. Elle a obtenu son diplôme de maîtrise en 2018 à la même université.

Portant sur l'histoire du genre et de la monarchie française au XVI^e siècle, son mémoire traite de «La construction des représentations genrées et racialisées de Catherine de Médicis par les Monarchomaques et les Malcontents (1573-1576)».

